

Image not found or type unknown



Responsabilite notaire lors d une autorisation de cloture et remb

Par **valblo**, le **14/08/2015** à **00:25**

j ai reçu du notaire ,suite succession de ma mère , une demande d autorisation pour procéder a la cloture et au remboursement des comptes ...Je suis étonné que sur le document à signer il soit marqué "et décharge ledit organisme et maitre x de toute responsabilité à la suite de ce remboursement " ; dois je vraiment donner mon accord ?Est ce normal de ne pas avoir d inventaire de cette succession avant de recevoir ce pli à signer ? Merci pour votre réponse ; veuillez agréer mes respectueuses salutations